



Engagement civique

Burkina Faso

De la législation à la mise en œuvre, le plaidoyer de la société civile permet d'obtenir 20 millions de \$ pour les communautés touchées par l'exploitation minière



En 2015, à l'issue d'une campagne dynamique menée par la société civile, le gouvernement du Burkina Faso a adopté un nouveau code minier exigeant que les compagnies minières versent 1 % de leurs revenus bruts à un fonds de développement communautaire.

En juillet 2019, plus de 12 milliards de francs CFA, soit environ 20 millions de \$, sont collectés et distribués aux communautés, municipalités et régions du Burkina Faso. Depuis la mise en place de cette exigence à hauteur de 1 %, la coalition de la société civile au Burkina Faso s'est employée à garantir une mise en œuvre efficace du fonds et à faire en sorte qu'il soit utilisé de manière pleinement responsable.

La coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) et ses partenaires vérifient également si le fonds génère l'impact escompté, c'est-à-dire en améliorant la vie des communautés touchées.



Le problème

Les communautés des zones minières du Burkina Faso sont parmi les plus pauvres du monde. La société civile a plaidé pour que les populations locales bénéficient des projets d'extraction en améliorant les services sociaux de base, tels que l'accès à l'eau potable, les soins de santé et de maternité, l'éducation et le soutien aux petits exploitants agricoles.

Le Burkina Faso est soumis à un accord international conclu par les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹, qui exige que les pays membres créent des fonds pour aider au développement des communautés touchées par l'exploitation minière. En 2014, les législateurs ont proposé la création d'un Fonds de développement local devant être alimenté par les contributions des sociétés minières. Ce fonds bénéficierait aux communautés touchées par l'exploitation minière en permettant au gouvernement central de réaffecter les fonds provenant des sociétés minières, afin que les gouvernements locaux puissent les consacrer à des plans de développement communautaire.

Ce chiffre de 1 % peut changer considérablement la vie des membres de la communauté, mais ce ne fut pas simple de l'obtenir. En 2014, un projet de loi a proposé que les sociétés minières contribuent à hauteur de 1 % de leurs revenus bruts au fonds minier du Burkina Faso², un chiffre suggéré par les agences techniques gouvernementales sur la base des meilleures pratiques du secteur, en particulier dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Alors que le gouvernement et la société civile se sont mis d'accord sur 1 %, les sociétés minières s'y sont opposées. En insistant pour réduire ce pourcentage, les entreprises ont fait pression avec succès, leur contribution a donc été réduite, passant de 1 % à 0,5 % lors d'une consultation des parties prenantes en décembre 2014.

1. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, directive minière, article 16

2. Le dernier rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) à cette date concernant le Burkina Faso (2012) fait état d'un revenu total pour le secteur de 1,6 milliard de \$. 1 % de ce montant équivaut environ à 15,78 millions de \$. Source : Oxfam, <https://politicsofpoverty.oxfamamerica.org/2015/07/unpacking-burkina-fasos-1-campaign/>



Bâtir une réponse de la société civile

Les partenaires de la société civile, dont Oxfam et l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE), le représentant de la campagne mondiale Publiez Ce Que Vous Payez au Burkina Faso, ont lancé une campagne appelant le gouvernement et le Parlement à voter pour un code minier prévoyant une contribution minimale de 1 % de la part des sociétés minières.

La coalition PCQVP a rassemblé un ensemble diversifié d'organisations de la société civile (OSC) autour de la campagne en faveur du 1 %, chacune aidant à construire des arguments solides pour convaincre les décideurs. La coalition comprenait des OSC travaillant dans les domaines de la gouvernance, des droits humains, de la lutte contre la corruption, de l'environnement, du suivi budgétaire, des droits des femmes et de la recherche, ainsi que des élus locaux, des communautés et des médias.

Les militants ont étayé leurs arguments en faveur d'une contribution à hauteur de 1 % grâce à des preuves tirées d'études comparatives et d'analyses des codes miniers africains, et ont utilisé les médias pour créer un sentiment d'urgence sur ce problème. Le plaidoyer de la coalition s'est concentré sur les ministères responsables de la modification du code minier, y compris ceux liés aux mines, aux finances et aux autorités locales, ainsi que sur les parlementaires.

Prendre des mesures politiques en temps utile

Les sociétés minières ont également exercé une forte influence sur le gouvernement, mais en octobre 2014, un soulèvement populaire a renversé le régime du président Blaise Compaoré, en place depuis 27 ans. Un gouvernement de transition a été mis en place pour superviser le transfert du pouvoir à un nouveau gouvernement en 2015. Il comprenait



Chantiers de l'école primaire du village de Laho dans la commune de Houndé.

© PWYP Burkina Faso



des représentants de la société civile et était plus réceptif aux appels publics en faveur du changement. La coalition a identifié une opportunité afin d'influencer la révision du code minier pour y inclure une exigence à hauteur de 1 %.

Le lobbying s'est d'abord concentré sur le Réseau des parlementaires pour une bonne gouvernance dans le secteur minier et la Commission des affaires sociales et du développement durable : la commission responsable du projet de loi. En [date], lors d'une session de formation de la coalition pour les parlementaires sur la réforme du code minier de 2003, les défenseurs de la société civile ont soulevé des questions sociales

Adduction d'eau potable réalisée sur fonds minier de développement local dans la commune de Falangountou.

© PCQVP Burkina Faso



et environnementales dans le cadre de leur plaidoyer pour la campagne en faveur du 1 %. Ils ont également envoyé des messages forts et concrets par le biais des médias, en organisant des manifestations de soutien public, afin d'influencer les ministères cibles. Oxfam a généré une couverture médiatique à l'extérieur du pays et a influencé les responsables américains pour qu'ils exercent une pression diplomatique sur le Burkina Faso.

En 2015, la stratégie a été couronnée de succès, le nouveau code minier prévoyant l'obligation pour les sociétés minières de contribuer à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires annuel au Fonds de développement local. Les comités chargés de surveiller la gouvernance du fonds comprenaient des membres de la société civile et des communautés, tant au niveau national que communautaire.

Grâce à l'implication active des communautés touchées, en élaborant des arguments clairs et fondés sur des preuves, ainsi qu'en établissant des relations stratégiques avec les médias, la coalition a recueilli le soutien du public et a pu compter sur des champions au sein du gouvernement, ce qui a permis le succès de la campagne. Une forte collaboration au sein de la coalition a été importante tout au long du processus.

Suivre la mise en œuvre en tant que coalition

En juillet 2019, les observateurs de la société civile ont rapporté que plus de 12 milliards de francs CFA (20 millions de \$) avaient été collectés, puis distribués aux régions et municipalités par le biais du fonds. Les membres de la coalition sont très actifs pour mettre en place un mécanisme efficace de



distribution des revenus et de redevabilité, ainsi que pour suivre l'impact du fonds jusqu'aux communautés. L'engagement de la société civile a été essentiel à la mise en œuvre de la loi, reposant sur le soutien financier d'Oxfam, un partenaire actif depuis le début de la campagne. Ainsi, la coalition était en mesure d'assurer le suivi des actions de plaidoyer afin que la loi ait un impact sur le développement communautaire.

Coordonnée par l'ORCADE (PCQVP Burkina Faso), la coalition élabore chaque année un rapport de suivi de la mise en œuvre. Oxfam s'associe et cofinance cinq OSC membres, qui se sont réparties le travail de suivi et de soutien de la mise en œuvre, couvrant différents points d'intervention et municipalités :

- L'ORCADE supervise le Fonds minier pour s'assurer que l'argent bénéficie aux communautés.
- Le Centre d'étude et de recherche appliquée en finances publiques (CERA/PF) renforce les capacités des représentants et des communautés locaux en matière de fonctionnement et de gestion des finances publiques.
- La Coalition Burkinabé pour les Droits de la Femme (CBDF) agit en tant que gardien pour assurer la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de développement des municipalités.
- Le réseau de communication et d'information sur la bonne gouvernance (RECIBOG) joue un rôle de gardien sur les questions de transparence et de redevabilité en matière de gestion des ressources publiques.
- Le Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG) contrôle la participation des citoyens à la prise de décision municipale.

D'autres organisations continuent de maintenir le fonds sous les feux de la rampe afin de préserver la redevabilité publique. Le centre de presse Norbert Zongo, un groupe d'organisations de journalistes, rassemble des élus locaux, la société civile, les médias et les autorités pour débattre des meilleures pratiques. Organisées au sein des régions, ces rencontres sont diffusées en direct sur plusieurs radios locales et communautaires, elles sont également relayées par les télévisions publiques et privées. Le Centre pour la gouvernance démocratique, un institut de recherche, sensibilise également les autorités et les communautés locales à l'importance du fonds, ainsi qu'au suivi de son utilisation.

Un plaidoyer continu

Les prochaines étapes comprennent le renforcement des capacités des chefs de mairies responsables de la gestion des ressources du fonds, afin de garantir leur bonne utilisation, et des communautés pour contrôler l'utilisation des ressources. L'Association des femmes du secteur minier du Burkina Faso (AFEMIB) plaide pour que 30 % des fonds alloués aux communautés minières soient réservés à des projets destinés aux femmes.

Des membres de la société civile d'autres pays de la région s'inspirent de l'exemple du Burkina. Le projet WIMOWA (Women In Mining Of West Africa) qui se déroule au Burkina Faso, au Ghana et en Mauritanie explore l'application du modèle de Fonds de développement local pour d'autres pays³.

3. Parmi les autres projets associés à ce processus figure un projet canadien appelé PASIE, conçu pour aider la Cour des comptes à mesurer le fonctionnement du Fonds. Les rapports de la Cour des comptes sont soumis au président de la République. L'Union européenne, l'Agence suisse de coopération et DANIDA continuent de financer les interventions liées au Fonds minier.



Un apprentissage clé

- **La mobilisation de la société civile, au-delà de l'adoption de la loi et de sa mise en œuvre, a été essentielle à son succès. Un soutien financier continu a permis à la coalition de poursuivre son plaidoyer, en assurant la mise en œuvre et l'impact final.**
- **La campagne a prouvé que des coalitions de la société civile bien organisées peuvent saisir les opportunités politiques pour exercer une influence sur les décisions critiques de gouvernance des ressources, même face à la forte opposition des entreprises extractives.**
- **Les militants ont indiqué que l'expérience de la direction d'une coalition les a aidés à renforcer leur plaidoyer et à gagner en confiance.**
- **Le succès de la campagne repose sur une bonne collaboration au sein de la coalition, une implication directe de la communauté, des relations stratégiques avec les médias, un plaidoyer fondé sur des preuves, la désignation de champions au sein du gouvernement et l'obtention du soutien du public.**
- **La campagne a bénéficié de la crédibilité des partenaires de la coalition, notamment des organisations internationales telles qu'Oxfam et PCQVP. ■**

Cette histoire de changement est racontée du point de vue des défenseurs de la société civile impliqués. Elle sert de point de départ pour saisir les progrès et réfléchir aux activités de plaidoyer dans l'intention d'apprendre. Les histoires de changement peuvent être renforcées et exploitées grâce à des évaluations formelles des projets qui peuvent ajouter des preuves des contributions de la société civile et des perspectives d'autres parties prenantes.

Recherche et rédaction : Brendan O'Donnell pour Publiez Ce Que Vous Payez

Contacts clés :

Jonas Hien
PCQVP Burkina Faso
yjonashien@gmail.com

Demba Seydi
Secrétariat International de PCQVP
dseydi@pwyp.org



**PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ**

E-mail : info@pwyp.org

www.pwyp.org/fr